

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 8.4-013/2021 : ADHÉSION AU CAUE

Le CAUE est une association. Adhérer au CAUE permet à la collectivité :

- De bénéficier de conseils simples, gratuits, sur des projets concernant le patrimoine bâti, les espaces publics et paysagers.
- D'être invité aux formations que nous organisons.
- De bénéficier d'interventions gratuites dans les écoles (*le CAUE organise chaque année la manifestation « les Enfants du Patrimoine » et participe au transport des élèves sur les différents sites à visiter à hauteur de 150 € par école*).
- D'avoir accès à notre base de données documentaires.
- De recevoir nos publications.

Le Conseil Municipal,

Décide

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL013-DE
Reçu le 09/03/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

- de mandater Madame Nathalie ROUSSEAU, Maire, pour représenter la Commune, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL013-DE
Reçu le 09/03/2021

